



RAPPORT ANNUEL

**sur le prix et la qualité du
service public de gestion des
déchets ménagers et assimilés**

Année 2025

TABLE DES MATIERES

I.	Présentation générale du service	- 3 -
1.	Le périmètre du service public de gestion des déchets	- 3 -
2.	Organisation du service public Déchets	- 3 -
3.	L'organisation générale de la collecte et du traitement des déchets	- 4 -
II.	La prévention des déchets	- 5 -
1.	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	- 5 -
2.	Les actions de prévention menées en 2025	- 5 -
3.	La Recyclerie Cœur Vendée	8
III.	La collecte des déchets : organisation	9
1.	Organisation de la collecte en porte à porte	9
2.	Organisation de la collecte en point d'apport volontaire	10
3.	Les déchèteries	11
IV.	La collecte des déchets : bilan des tonnages	14
1.	Les données générales	14
2.	Les ordures ménagères	14
3.	Les emballages	15
4.	Le papier et le verre	15
5.	La collecte en déchèterie	16
6.	La collecte des textiles, linges, chaussures (TLC)	17
7.	Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales	17
V.	Le traitement des déchets	18
1.	Les sites de traitement	18
2.	Les tonnages du territoire traités en centre d'enfouissement (site de Sainte Flaive Les Loups)	19
I.	Les modalités d'exploitation	20
1.	L'organisation du service	20
2.	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	20
II.	Le coût du service et son financement	21
1.	Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements	21
2.	La nature des charges et des produits de fonctionnement	22
3.	Le financement du service	23
III.	Perspectives 2026	24
1.	Pour la collecte	24
2.	Pour les déchèteries	24

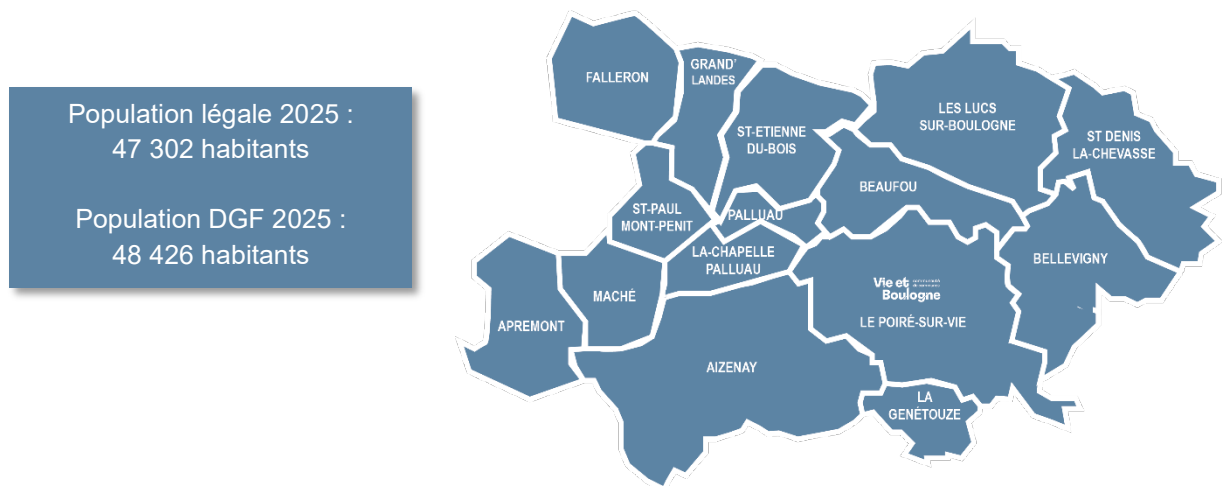
PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Présentation générale du service

1. Le périmètre du service public de gestion des déchets

Les déchets pris en charge par le service public sont les déchets des ménages ainsi que les déchets des activités professionnelles comparables à ceux d'un ménage en quantités et typologies. On parle alors de déchets « assimilés », collectables dans les mêmes conditions que ceux des ménages, sans sujétion technique particulière. Il n'est donc pas possible de distinguer les tonnages ménagers et non-ménagers pris en charge par le service public déchets.

La Communauté de communes assure la prévention et la collecte des déchets pour le compte des 15 communes membres. La compétence traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis le 1^{er} janvier 2003.



2. Organisation du service public Déchets

En 2025, le service se compose de :

- **1 responsable de service**
 - o Encadrement des équipes
 - o Exécution et suivi du budget annexe déchets
 - o Pilotage et coordination des projets
 - o Suivi des prestations de collecte en porte à porte et apport volontaire
 - o Gestion de la facturation de la redevance incitative
- **1 agent responsable déchèterie**
 - o Encadrement des agents de déchèterie en régie
 - o Suivi du bon fonctionnement des 6 déchèteries : technique, réglementaire et financier
 - o Interface avec les prestataires et Trivalis
 - o Assistance à la coordination des projets d'aménagement des déchèteries
- **1 agent technique**
 - o Suivi de l'installation et la réparation des bacs roulants
 - o Distribution des cartons de sacs jaunes numérotés sur les différents sites
 - o Réparation des colonnes enterrées
 - o Réalisation des caractérisations au centre de tri

- **2.5 agents administratifs**
 - o Accueil et renseignement téléphonique des usagers
 - o Gestion et mise à jour de la base de données
 - o Informer, conseiller les usagers
- **1 agent en charge de la prévention des déchets**
 - o Pilotage et mise en place des actions de prévention des déchets
 - o Animations sur le tri et la prévention des déchets (écoles, associations, structures collectives ...)
 - o Suivi de la mise en place du tri à la source des biodéchets
 - o Préparation de dossiers pour des demandes de subventions
- **14 agents de déchèterie**
 - o Accueil des usagers, information sur les consignes de tri, orientation sur le site
 - o Contrôle des apports, vérification de la conformité des dépôts, affectation des déchets
 - o Gestion des demandes d'enlèvement des bennes auprès des prestataires et suivi des rotations de bennes
 - o Suivi du bon fonctionnement de la déchèterie

Il faut noter que le service travaille avec l'association de réinsertion TREMLIN pour assurer les remplacements des agents de déchèterie en cas d'absence (congrés, maladies, surcroît d'activités).

3. L'organisation générale de la collecte et du traitement des déchets

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchèterie
Compétence CCVB	Mode de gestion de la collecte	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Régie
	Mode de collecte	Porte à porte 	Porte à porte 	Apport volontaire 	Apport volontaire 	6 déchèteries 
		Apport volontaire 				
Compétence Trivalis	Transfert	Centre de transfert départemental de la Ferrière	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Géré par le syndicat
	Traitement / valorisation	Tri-compostage à Trivalandes	Filières de recyclage	Filière de recyclage papier	Filière de recyclage verre	Filières de recyclage et de traitement

II. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010, la production totale de déchets diminue de 11%. La mise en place de la redevance incitative en 2020 a renforcé le report de tonnages de déchets vers la collecte sélective et les déchèteries, au regard de la performance des tonnages des ordures ménagères : **réduction de 49% en 2025.**

Indice de réduction	2010	...	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2010-2025
Ordures ménagères	100	...	59	58	56	54	53	51	-49%
Collecte sélective	100	...	121	125	120	117	117	112	12%
TOTAL OMA	100	...	80	80	77	75	74	72	-28%
Déchèteries	100	...	114	141	123	123	133	108	8%
TOTAL DECHETS	100	...	96	109	99	98	98	89	-11%

L'indice de réduction des déchets est calculé comme suit :

- Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100
- L'indice pour l'année N est calculé en multipliant le tonnage de l'année N x 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

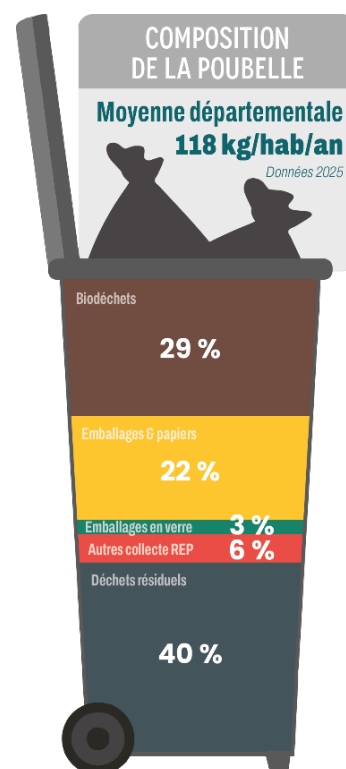
2. Les actions de prévention menées en 2025

a. Composition d'une poubelle d'ordures ménagères résiduelles en Vendée

Le schéma ci-joint présente le contenu d'une poubelle d'ordures ménagères résiduelles en Vendée :

Cette composition nous indique qu'une quantité importante de déchets présents dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (29%) pourrait être évitée notamment via le compostage en détournant les biodéchets dans un composteur individuel ou partagé. Il est possible de réduire aussi ce volume de déchets : 22% d'emballages et papiers et 3% de verre qui ne sont pas orientés vers les filières de tri.

Le Programme local de prévention des déchets ménagers assimilés mis en place par la communauté de communes propose différentes actions auprès des usagers dans un objectif constant de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets.



b. Compostage et tri à la source des biodéchets

Déploiement du compostage individuel

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le mode de distribution des composteurs individuels a été revu sous la forme de permanences et sur inscription. Les permanences permettent d'accueillir un plus grand nombre d'usagers à la fois et de proposer un temps de formation à la pratique avant la remise du composteur (dans la limite d'un composteur par foyer).

Il est demandé une participation des usagers à hauteur de 10 €, prélevée directement sur la facture de redevance avec la signature d'une convention de mise à disposition.



En 2025, 22 permanences ont été organisées et 336 composteurs distribués.

Déploiement du compostage partagé

Un appel à projet a été lancé à l'automne/hiver 2024/2025 pour une mise en place de sites de compostage partagé, en pied d'immeuble et de quartier. Cet appel à projet n'a reçu aucune candidature malgré la presse et un envoi aux communes et bailleurs du territoire.

c. Consommation responsable

Tout au long de l'année, plusieurs activités de sensibilisation ont été proposées sur le territoire :

- **2 journées de sensibilisation au réemploi** à la déchèterie d'Aizenay et Saint-Paul-Mont-Penit avec la Recyclerie cœur Vendée.
- **3 ateliers Furoshiki** au sein du Réseau des médiathèques (20 participants)
- **1 animation à la résidence autonome Les Hauts du Ruleau** (20 participants)
- **1 journée de sensibilisation dans le cadre des Rendez-vous pour le climat**

d. Animations scolaires, visites de sites et sensibilisation aux déchets

Animations scolaires

Dans le cadre d'une convention, Trivalis propose de mettre partiellement à disposition le service des ambassadeurs du tri notamment pour des missions de sensibilisation auprès des publics (établissements scolaires, EHPAD, événements...). En complément, des animations sont proposées pour les maternelles et réalisées par l'animatrice de prévention.

Au total, 35 interventions pédagogiques dans 7 établissements du territoire (20 classes, soit 440 élèves sensibilisés) :

- 27 interventions réalisées par Trivalis (16 classes, 344 élèves sensibilisés).
- 8 interventions réalisées par l'animatrice de prévention (4 classes, 96 élèves sensibilisés).



Visites de sites

En complément des animations pédagogiques, Trivalis propose des visites pour les scolaires et le grand public au centre de tri Vendée TRI et à Trivalandes (usine de tri-compostage).

En 2025, 24 visites ont été organisées, soit 664 visiteurs de Vie et Boulogne :

- Pour Vendée TRI : 17 visites scolaires (492 élèves) et 1 visite grand public (12 visiteurs)
- Pour Trivalandes : 6 visites scolaires (160 élèves)

1 visite de la déchèterie d'Aizenay pour la MFR du Poiré-sur-Vie a également été organisée par deux agents de la communauté de communes.

Exposition Défi Zéro Gaspi

En partenariat avec Trivalis et la médiathèque d'Aizenay.



Cette exposition a été proposée à l'ensemble des établissements scolaires du territoire et coanimée par Trivalis et l'animatrice de Vie et Boulogne. Composée de jeux et de manipulations interactives dans une scénographie réaliste, cette exposition a beaucoup plu aux enfants ainsi qu'aux accompagnateurs.

L'exposition était également accessible au grand public sur deux journées avec l'animatrice de la communauté de communes.

Bilan : 10 classes et plus de 330 visiteurs (enfants, adultes).

e. Ateliers pour les professionnels

Deux ateliers ont été proposés aux professionnels du territoire et animés par trois agents de Vie et Boulogne (30 participants). Un guide pratique « Comment gérer ses déchets d'activités » a également été édité et distribué.

f. Fête de l'Agriculture du 30 et 31 août

La communauté de communes a apporté son soutien à l'événement organisé par les Jeunes agriculteurs et s'est fortement impliquée avec :

- la mise à disposition de bacs pour les ordures ménagères et les emballages,
- la conception de tables de tri, signalétique (oriflammes, banderoles) et visuels pour les bacs de tri

- la mobilisation de deux agents et l'accompagnement des Jeunes agriculteurs tout le week-end (rappels des consignes de tri auprès des stands de restauration et de la friterie, contrôle des sacs jaunes, etc.).



De leur côté, les Jeunes agriculteurs ont assuré la propreté du site, le contrôle des sacs jaunes, la rotation des bacs et leur vidage dans les bennes.

Le résultat est jugé positif avec seulement 20 % de refus de tri (erreurs dans les sacs jaunes) dans la benne dédiée aux emballages (intégrés aux tonnages de la collectivité).

3. La Recyclerie cœur Vendée

La Communauté de communes Vie et Boulogne, avec La Roche-sur-Yon Agglomération et la Communauté de communes du Pays des Achards, soutiennent financièrement le fonctionnement de la Recyclerie cœur Vendée.



Cela a démarré par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée entre les 3 EPCI et les Chantiers du réemploi de 2018 à 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, le partenariat est consolidé par la mise en place d'un groupement d'autorités concédantes entre les 3 collectivités et la mise en place d'un groupement de concession de service public confié au groupement ENVIE ERG – Les Chantiers du réemploi, pour une durée de 5 ans (2024-2028). Ce contrat vient renforcer la politique de réduction des déchets engagée sur les territoires.

La recyclerie, située boulevard de l'Industrie à La Roche-sur-Yon, propose une boutique d'objets valorisés, mais aussi un espace de dépôts.

Elle lutte contre le gaspillage en permettant le réemploi des matériaux voués à la destruction. Elle récupère, nettoie, répare et revend des objets afin de leur donner une deuxième vie. Ils sont issus de déchèteries équipées d'un local réemploi et de dons de particuliers en direct.

Sur le territoire, les déchèteries d'Aizenay et de Saint-Paul-Mont-Penit sont équipées d'un local réemploi.

En 2025, **23.6 tonnes d'objets** (vaisselle, meubles, décoration, jeux, puériculture, livres) ont été déposés à la recyclerie (+30% par rapport à 2024) :

- 20.6 tonnes issues de la déchèterie d'Aizenay (depuis le 1^{er} avril 2024)
- 3 tonnes issues de la déchèterie de Saint-Paul-Mont-Penit.

III. La collecte des déchets : organisation

1. Organisation de la collecte en porte à porte

a. Les ordures ménagères

L'organisation

Les ordures ménagères sont collectées au moyen de bacs roulants équipés d'une puce électronique permettant de comptabiliser le nombre de vidages. Cette collecte s'effectue principalement en porte à porte tous les 15 jours. Certains professionnels, à la demande, bénéficient d'une collecte hebdomadaire voire deux fois par semaine.

Pour connaître sa semaine de collecte, chaque habitant reçoit un calendrier de collecte en début d'année. Les calendriers sont disponibles sur le site Internet de Vie et Boulogne et sur simple demande.

Le taux de présentation des bacs pour les particuliers

	2021	2022	2023	2024	2025
De 1 à 6 levées	47%	45%	51%	57%	59%
De 7 à 9 levées	19%	19%	18%	18%	27%
De 10 à 12 levées	12%	13%	11%	11%	9%
De 13 à 15 levées	9%	9%	8%	6%	4%
> 16 levées	13%	14%	11%	10%	2%

En 2025, le nombre de levées par foyer ne cesse de diminuer, 86% des particuliers présentent leur bac à la collecte moins de 9 levées par an.

La maintenance sur les bacs

La maintenance sur les bacs d'ordures ménagères est assurée en régie.

En 2025, **1 311 interventions** ont été réalisées (*en 2024 : 1 466 interventions*) :

- **82% pour de la livraison** : nouvelles dotations (48%), échanges de bac (41%), retrait (11%)
- **16% pour des réparations.**

b. Les emballages



La collecte des emballages est effectuée en sacs jaunes. Depuis novembre 2023, ces sacs jaunes sont numérotés et remis gratuitement aux usagers sur présentation de la carte donnant accès aux déchèteries.

Selon les communes du territoire, la distribution des rouleaux est réalisée soit en médiathèque, en mairie, à France services, à l'Office du tourisme, en déchèterie ou à la communauté de communes.

La collecte des emballages est réalisée en porte à porte tous les 15 jours, le même jour celle des ordures ménagères

2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire

a. Les ordures ménagères

30 colonnes enterrées, équipées d'un double tambour de 80 L et d'un contrôle d'accès, sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Elles permettent de palier les oublis de collecte, les surplus de déchets ainsi que les apports exceptionnels. Certains usagers (habitat collectif, résidences secondaires) ont fait le choix d'utiliser uniquement ce système de collecte.

Deux lavages de ces colonnes enterrées sont réalisés dans l'année :

- Un lavage complet (nettoyage de l'intérieur de la cuve et de l'extérieur)
- Un lavage intermédiaire (nettoyage du tambour et de l'extérieur)



b. Le verre et le papier

La collecte du verre et du papier est réalisée uniquement en point d'apport volontaire. 171 colonnes à verre et 119 colonnes à papier sont réparties sur le territoire.

c. Le textile

37 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés sont mis à disposition par le Relais Atlantique.

Bilan des équipements disponibles sur le territoire :

	Ordures ménagères	Papier	Verre	Déchèteries
Type de contenant	Colonnes enterrées	Colonnes aériennes et enterrées	Colonnes aériennes et enterrées	Benne
Nombre	30	119	171	6
Population desservie	Environ 2050 habitants	48 026	48 026	48 026
Ratio d'équipement /habitant	68	404	281	8004

Un maillage de colonnes d'apport volontaire adapté au territoire :

- Recommandations CITEO pour les colonnes verre et papier : 1 colonne pour 600 habitants.
- Evolution 2025 : Installation de 2 nouvelles colonnes OM, rue du Seigle au Poiré sur Vie

Un réseau de déchèteries adapté au territoire :

- Recommandations ADEME : 1 déchèterie à moins de 15-20 km de chaque usager.

3. Les déchèteries

a. L'organisation

6 déchèteries, accessibles à tous les habitants, sont réparties sur le territoire : Aizenay, Bellevigny, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne, Saint-Denis-la-Chevasse et Saint-Paul-Mont-Penit.

L'accès aux déchèteries est réservé uniquement aux habitants de la communauté de communes sur présentation de leur carte d'accès. Les dépôts sont limités à 2 m³ par jour.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le nombre de passages est limité à 12 par an. Chaque passage supplémentaire est facturé 5 euros.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon leur nature et leur volume des déchets apportés en déchèterie sauf pour les flux issus de la REP PMCB (Responsabilité Elargie des Producteurs Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment) depuis le 1^{er} juin 2024.

b. Les déchets acceptés

Les déchets acceptés sont les suivants selon les déchèteries :

Flux acceptés par site	Aizenay	Bellevigny	Le Poiré-sur-Vie	Les Lucs-sur-Boulogne	St-Denis-la-Chevasse	St-Paul-Mont-Penit
Bois	X	X	X	X	X	X
Carton	X	X	X	X	X	X
Mobilier	X	X	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X
Plastiques souples	X	X	X	X	X	X
Plastiques rigides	X	X	X	X	X	X
Polystyrène	X	X	X	X	X	X
Plâtres	X	X	X	X	X	X
Déchets ultimes	X	X	X	X	X	X
Déchets électriques et électroniques	X	X	X	X	X	X
Papier	X	X	X	X	X	X
Verre	X	X	X	X	X	X
Huiles	X	X	X	X	X	X
Déchets dangereux	X	X	X		X	X
Textile	X		X			X
Réemploi	X					X
Souches d'arbres	X					X
Articles de sport et de loisir	X					
Articles de bricolage et jardin thermiques	X					

L'exploitation du « haut de quai » est effectuée en régie : accueil des usagers et contrôle du tri, entretien et nettoyage du site, programmation des rotations de bennes en lien avec les prestataires et les éco-organismes).

Le transfert et le traitement des déchets collectés en déchèterie sont assurés :

- Par des prestataires dans le cadre de marchés publics gérés par Trivalis : carton, déchets verts, ferraille, déchets ultimes, polystyrène, plastiques souples, palettes, une partie des déchets dangereux (hors Eco DDS), souches d'arbres, verre et papier.
- Par des opérateurs extérieurs mandatés par les éco-organismes agréés : mobilier, plastiques, gravats, plâtre, bois, déchets dangereux (Eco DDS), déchets électriques et électroniques (DEEE), articles de sport et de loisirs (ASL), articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJ th).

Les objets destinés au réemploi sont quant à eux collectés par la Recyclerie cœur Vendée (cf. focus réemploi).

Les déchets non acceptés en déchèterie sont les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz, d'hélium et de protoxyde d'azote, les déchets explosifs (fusées de détresse, fumigènes, poudre et cartouches de chasse, etc.), les traverses de chemin de fer, les déchets hospitaliers et d'activité de soins à risque infectieux, les cadavres d'animaux, les déchets amiantés (l'exception des collectes qui sont organisées deux fois par an) ...

c. Les horaires d'ouverture

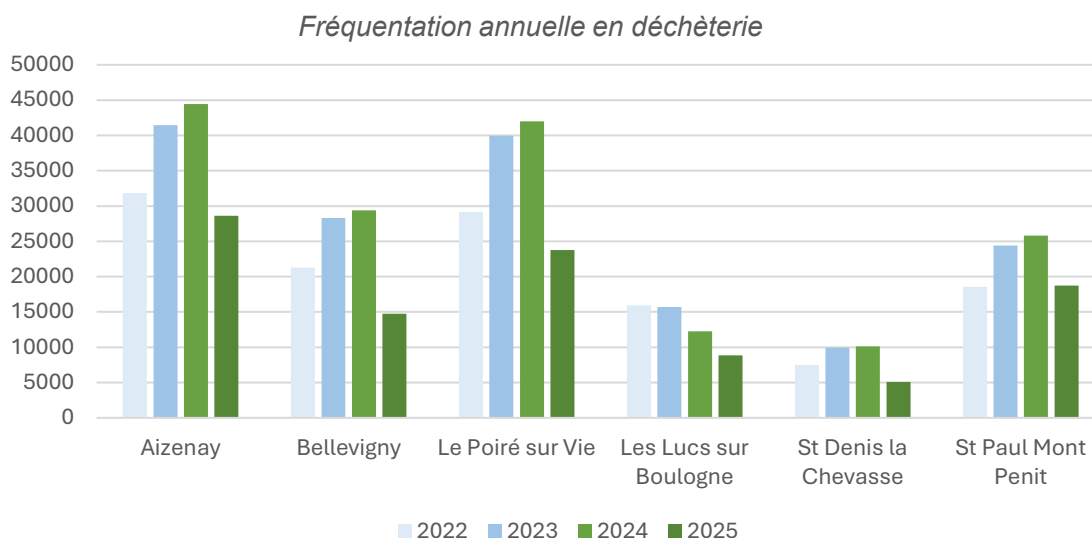
Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aizenay	13h30-17h30	13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30	13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Bellevigny	13h30- 17h30		9h-12h 13h30-17h30		9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Le Poiré sur Vie	13h30- 17h30		9h-12h 13h30-17h30	13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Les Lucs sur Boulogne	13h30- 17h30		13h30- 17h30		13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30
St Denis la Chevasse	13h30- 17h30		13h30- 17h30			9h-12h 13h30-17h30
St Paul Mont Penit	13h30- 17h30	13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30		9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

d. Les fréquentations en déchèterie et nombre de passages

Répartition de la fréquentation par déchèterie



Le contrôle d'accès en déchèterie est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022. Les usagers (particuliers et professionnels) doivent présenter leur badge pour y accéder.

En 2025, les apports en déchèterie ont fortement chuté sur toutes les déchèteries, conséquence de la mise en place de la limitation du nombre de passages. Les usagers ont optimisé leurs passages en apportant des chargements plus importants.



En 2025, sur les 99 791 passages en déchèterie (-39% par rapport à 2024), la répartition des apports est la suivante :

1. Aizenay : 29%
2. Le Poiré-sur-Vie : 24%
3. St-Paul-Mont-Penit : 19%
4. Bellevigny : 15%
5. Les Lucs-sur-Boulogne : 9%
6. Saint-Denis-la-Chevasse : 5%

Répartition du nombre de passages en déchèterie effectués par les particuliers

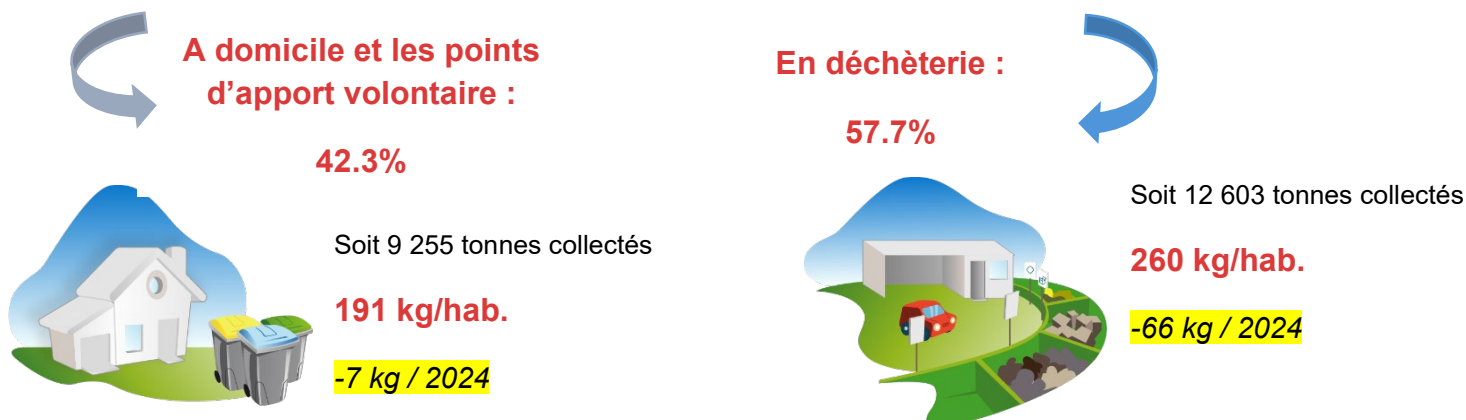
Entre 1 et 6 passages	67%
Entre 7 et 12 passages	29%
Entre 13 et 24 passages	3.6%
25 passages et +	0.4%

Pour la 1^{ère} année avec la limitation du nombre de passages en déchèterie, 67% des particuliers ont réalisé jusqu'à 6 passages et 96% des usagers n'ont pas dépassé le forfait de 12 passages.

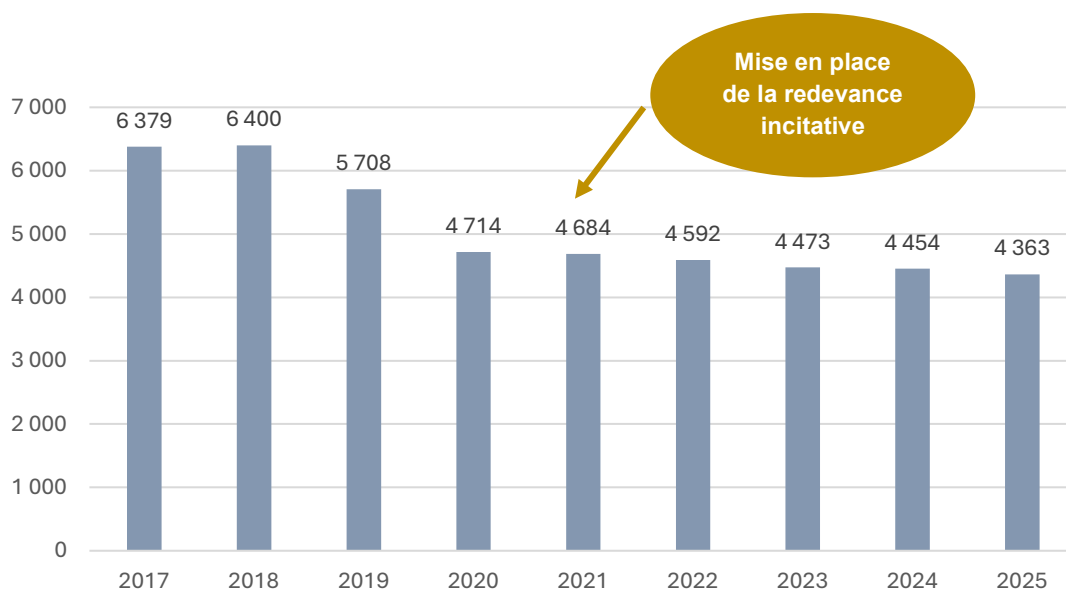
IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages

1. Les données générales

En 2025, 21 858 tonnes de déchets ménagers ont été collectés représentant **451 kg/hab.** contre 523 kg/hab. en 2024 soit une baisse de 72 kg/hab.



2. Les ordures ménagères

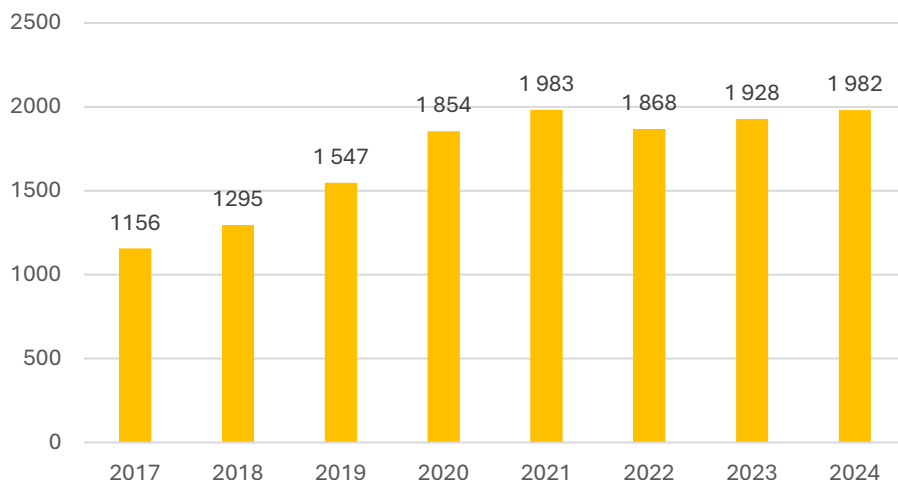


Evolution des tonnages d'ordures ménagères

En 2025

- Les tonnages d'ordures ménagères continuent de diminuer légèrement
- 4 198 tonnes collectées en porte à porte
- 165 tonnes collectés en apport volontaire
- 90.1 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant (Vendée : 118 kg/hab.)

3. Les emballages

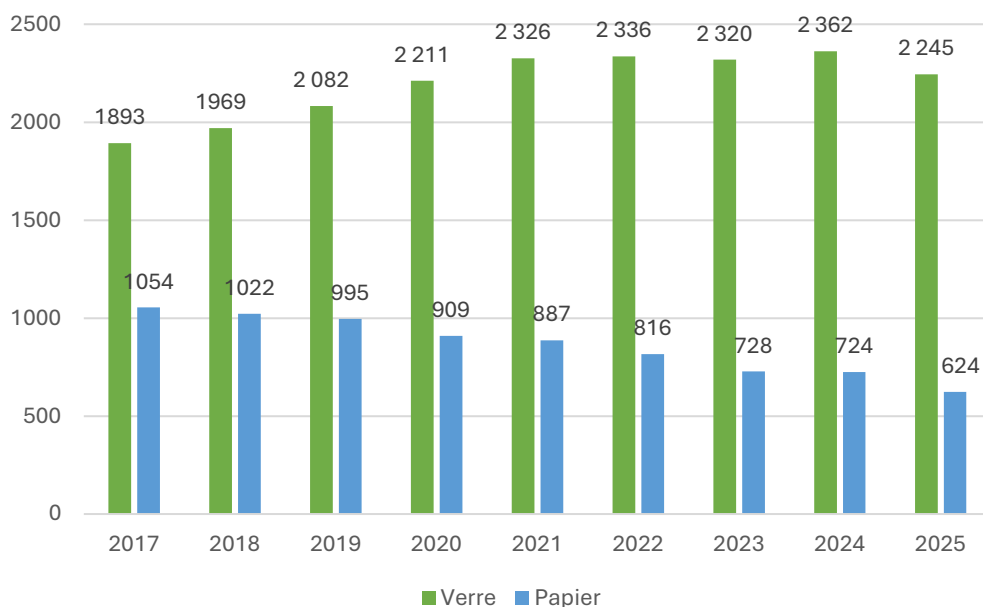


Evolution des tonnages d'emballages

En 2025

- 1 982 tonnes collectées
- 41.3 kg d'emballages par habitant (Vendée : 44.5 kg/hab.)
- taux de refus : 20.1% (pourcentage d'erreurs de tri dans les sacs jaunes)

4. Le papier et le verre



En 2025

Verre : 📉

- 2 245 tonnes collectées
- 46.4 kg par habitant
(Vendée : 49,8 kg/hab.)

Papier : 📉

- 624 tonnes collectées
- 12.9 kg par habitant
(Vendée : 13 kg/hab.)

5. La collecte en déchèterie

	2024		2025		Evolution	
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an		
DECHETS ELIMINES	1678	35	1178	24	-30%	↘
Tout venant	1549	32,3	1048	21,6	-32,3%	↘
Déchets dangereux et amiante	129	3	130	3	0,8%	→
DECHETS VALORISES	13949	291	11424	236	-18%	↘
Bois	1668	34,8	1903	39,3	14,1%	↗
Carton	668	13,9	588	12,2	-12,0%	↘
Mobilier	914	19,1	519	10,7	-43,2%	↘
Déchets végétaux	5497	114,6	3819	78,9	-30,5%	↘
Déchets électriques et électroniques	466	9,7	434	9,0	-6,8%	↘
Ferraille	606	12,6	557	11,5	-8,1%	↘
Gravats	3632	75,7	2955	61,0	-18,6%	↘
Plaques de plâtre	138	2,9	167	3,4	21,1%	↗
Plastiques rigides	249	5,2	352	7,3	41,3%	↗
Plastiques souples	18	0,4	23	0,5	28,6%	↗
Polystyrène	13	0,3	13	0,3	-5,8%	↘
Souches	30	0,6	41	0,8	33,6%	↗
Déchets dangereux (batteries + huiles)	41	0,9	39	0,8	-4,9%	↘
Articles de sport et de loisir	6	0,1	11	0,2	76,4%	↗
Articles de Bricolage et Jardin Thermiques	2	0,0	5	0,1	147,9%	↗
TOTAL Déchèterie	15627	326	12602	260,2	-19%	↘

Une baisse des tonnages de 19% est constatée en 2025. Elle peut s'expliquer en partie par la baisse des tonnages de déchets verts apportés en déchèterie. La limitation des 12 passages par an mise en place au 1^{er} janvier 2025 ainsi que les conditions météorologiques ont probablement contribué à cette baisse.

Les tonnages de déchets ultimes continuent à baisser (32%) en faveur des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur), notamment le bois (+14%) et les plastiques (+41%).

Ce qui permet de détourner davantage de déchets à l'enfouissement.

En 2025

- 12 622 tonnes collectées
- 260 kg/hab. collectés en déchèterie
- 91% des déchets issus des déchèteries sont valorisés sous forme de valorisation matière ou énergétique
- 9% des déchets sont éliminés

6. La collecte des textiles, linges, chaussures (TLC)

37 bornes destinées à la collecte des textiles, linges, chaussures usagées sont mises à disposition par le Relais Atlantique sur le territoire.

En 2025, l'association a collecté 344 tonnes de textile représentant 7,10 kg/hab.

Les tonnages sont stables comparés à 2024.



7. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales

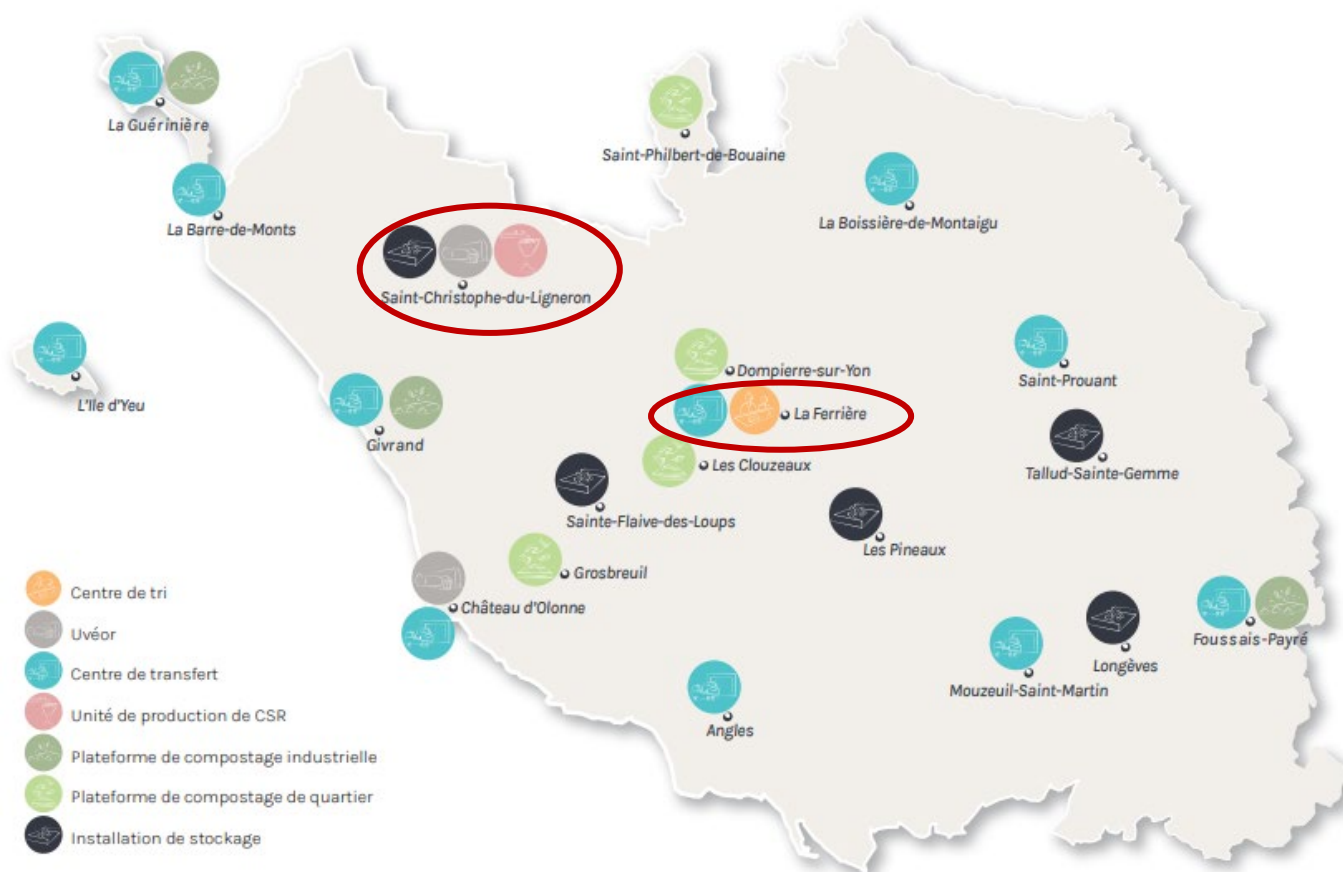
Année 2025	Tonnages CCVB	CCVB kg/hab/an	Vendée kg/hab/an	Ecart kg/hab/an
Ordures ménagères	4 363	90,1	118,1	-28,0
Emballages	2 023	41,8	44,5	-1,1
Verre	2 245	46,4	49,8	-3,4
Papier	624	12,9	13	-0,1
Déchèterie	12603	260,2	336,9	-76,7
Total	21 858	451	562	-111

En 2025, **21 858 tonnes de déchets ont été collectées** sur le territoire de Vie et Boulogne soit en moyenne 451 kg/hab./an.

Comparés aux tonnages départementaux, **la production totale est inférieure de 111 kg par habitant.**

V. Le traitement des déchets

1. Les sites de traitement



Pour les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont traitées sur le site Uveor (Unité énergétique de valorisation des ordures résiduelles) situé à St-Christophe-du-Ligneron.

Pour la collecte sélective

Les emballages sont traités au centre de tri départemental Vendée Tri situé à La Ferrière. Ils sont triés selon leur nature (plastique, carton, acier, aluminium...) pour être ensuite envoyés dans des usines de recyclage réparties en France et en Europe.

Le papier et le verre sont stockés à Vendée Tri pour être ensuite directement envoyés dans des usines de recyclage

Les filières de valorisation pour les déchets issus des déchèteries

Filières	Lieu de traitement	Valorisation
Cartons	L'Aiguillon-du-Vie ou La Ferrière (Bati Recyclage)	Valorisation matière
Ferraille	L'Aiguillon-du-Vie ou La Ferrière (Bati Recyclage)	Valorisation matière
Gravats	L'Aiguillon-du-Vie ou La Ferrière (Bati Recyclage)	Valorisation matière
Déchets verts	Agriculteurs locaux	Valorisation organique : broyage et co-compostage
Bois	L'Aiguillon-du-Vie (<i>flux multi REP</i>)	Broyage puis valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, phytosanitaires ...)	Fontenay-le-Comte et Carquefou	Valorisation énergétique
Déchets d'équipement électriques et électroniques	Aubigny puis Triade (49)	Valorisation matière
Textiles	Centre de tri (44)	Revente ou valorisation matière
Plastiques durs et souples	L'Aiguillon-du-Vie (<i>flux multi REP</i>)	Valorisation matière
Plâtres	L'Aiguillon-du-Vie (<i>flux multi REP</i>)	Broyage et valorisation matière
Les meubles (<i>filière Eco mobilier</i>)	Belleville-sur-Vie (Brangeon) ou Grand'Landes (Véolia)	Valorisation matière
Amiante (collecte ponctuelle)	Le Cellier (44)	Enfouissement en casier spécifique
Polystyrène	Vendée Polystyrène	Revalorisation matière
Déchets ultimes	ISDND Sainte-Flaive-des-Loups	Enfouissement

2. Les tonnages du territoire traités en centre d'enfouissement (site de Sainte-Flaive-des-Loups)

	2010	...	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'enfouissement	14%	--	9%	9%	8%	8%	6%	5%
Tonnages enfouis (en tonnes)	2778	...	2076	2212	1982	1900	1549	1048
Indice de réduction des quantités	100	...	-25%	-20%	-29%	-32%	-44%	-62%

Objectif de la loi Transition énergétique :

- Réduction de 30% de l'enfouissement en 2020, par rapport à 2010
- Réduction de 50% de l'enfouissement en 2025, par rapport à 2010

PARTIE II : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I. Les modalités d'exploitation

1. L'organisation du service

	OMR	Emballages	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence de collecte	C0.5	C0.5	C0.5	C0.5	6 déchèteries En régie
Collecte	Porte à porte Prestataire : Véolia	Porte à porte Prestataire : Véolia	Apport volontaire 124 PAV Prestataire : Véolia	Apport volontaire 171 PAV Prestataire : Véolia	
Transport	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis
Traitement	UVEOR Trivalandes géré par Trivalis	Vendée Tri à la Ferrière géré par Trivalis	Valorisation par recyclage	Valorisation par recyclage	Divers traitements gérés par Trivalis

2. Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataires	Nature de la prestation	Durée	Montant de la prestation	Echéance
Grandjouan Véolia	Collecte des déchets ménagers	5 ans reconductible 2 fois	Sans maximum et maximum	28/12/2025
Brangeon Environnement	Collecte des déchets ménagers	6 ans reconductible 2 fois	Sans maximum et maximum	29/12/2031
Acemus - Tremplin	Remplacement des agents de déchèterie	3 ans	250 000 € HT	26/04/2025
Acemus - Tremplin	Remplacement des agents de déchèterie	3 ans	200 000 € HT	27/04/2028
PTL	Fourniture de sacs jaunes numérotés	4 ans	Maxi : 800 000€ HT	17/03/2027
ESE	Fourniture des bacs roulants et puces RFID	4 ans	Maxi : 200 000€ HT	22/03/2026
SULO	Fourniture de colonnes enterrées	3 ans	Maxi : 200 000€ HT	8/03/2026
TRADIM	Fourniture d'un logiciel de gestion de la RI	5 ans	22 600 HT	09/09/2029

II. Le coût du service et son financement

1. Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES 4 776 383 €	RECETTES 5 920 688 €
<u>Opérations réelles :</u>		
Chapitre 011 <i>Charges à caractère général</i>	1 685 152 €	Chapitre 002 <i>Résultat reporté de fonctionnement</i> 548 040 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel</i>	885 467 €	Chapitre 70 <i>Prestations de service (redevance incitative)</i> 5 015 028 €
Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante (cotisation Trivalis, créances éteintes + non valeurs)</i>	1 669 389 €	Chapitre 75 <i>Autres produits de gestion courante</i> 116 837 €
Chapitre 66 <i>Charges financières</i>	28 890 €	
Chapitre 67 <i>Charges exceptionnelles (annulation de titres)</i>	8 407 €	Chapitre 77 <i>Produits exceptionnels (régularisation Trivalis, aides ADEME)</i> 194 802 €
Chapitre 68 <i>Dotations aux provisions et aux dépréciations</i>	99 244 €	
<u>Opérations d'ordre</u>		
Chapitre 042 <i>Amortissements des biens acquis</i>	399 834 €	Chapitre 042 <i>Amortissements des subventions reçues</i> 45 980 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES 550 094 €	RECETTES 771 117 €
<u>Opérations réelles</u>		
Chapitre 016 <i>Emprunts</i>	76 667 €	Chapitre 001 <i>Excédent antérieur reporté</i> 279 785 €
Chapitre 020 <i>Immobilisations incorporelles</i>	69 223 €	Chapitre 10 <i>FCTVA</i> 16 479 €
Chapitre 021 <i>Immobilisation corporelles (biens mobiliers, terrains...)</i>	357 527 €	Chapitre 13 <i>Subventions d'investissement</i> 74 703 €
Chapitre 023 <i>Construction</i>	697 €	Chapitre 023 <i>Immobilisations en cours</i> 315 €
<u>Opérations d'ordre</u>		
Chapitre 040 <i>Amortissements des subventions reçues</i>	45 980 €	Chapitre 040 <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> 399 835 €

2. La nature des charges et des produits de fonctionnement

Le service Gestion et valorisation des déchets, accompagné par l'ADEME et un cabinet d'études et conseil spécialisé dans le domaine de l'environnement, réalise chaque année, depuis 2017, une matrice des coûts appelée COMPA COUT.

Elle permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour se rapprocher au mieux du coût de gestion du service.

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

L'analyse des coûts rapportés à l'habitant est la plus pertinente pour déterminer l'efficacité du service et du coût de la collecte. Elle permet d'effectuer la comparaison avec des données issues du référentiel national.

Charges HT 2025	€HT	€ /habitant HT
Charges de structure	220 704 €	4,71 €
Charges de communication	35 220 €	0,75 €
Charges techniques	5 235 892 €	111,64 €
<i>Prévention</i>	50 828 €	1,08 €
<i>Précollecte et collecte</i>	2 419 972 €	51,60 €
<i>Transfert et transport</i>	777 721 €	16,58 €
<i>Traitement</i>	1 987 371 €	42,37 €
TOTAL des charges	5 491 816 €	117,10 €
Produits 2025	€HT	€ /habitant HT
Produits industriels (<i>vente matériaux...</i>)	361 660,00 €	7,71 €
Soutien des éco organismes	1 173 107,00 €	25,01 €
Aides	42 822,00 €	0,91 €
TOTAL des produits	1 577 589 €	33,64 €
Coût aidé HT	3 914 227 €	83,46 €
Financement du service	€HT	€ /habitant HT
Contributions usagers	4 856 815,00 €	103,56 €
Contributions professionnels	21 638,00 €	0,46 €
TOTAL du financement	4 878 453 €	104,02 €

En 2025, le coût aidé par habitant de la gestion des déchets s'élève à 83,46€. Il est inférieur au coût aidé de 2024 qui était de 88,30€. Cette diminution de 4,84€ est principalement liée :

- A une baisse des charges techniques
- Une hausse des soutiens des éco organismes

3. Le financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service est financé auprès des usagers par la Redevance incitative. Cette redevance doit permettre de financer l'ensemble des dépenses du service.

La facturation est réalisée « à la levée ». Elle comprend une part fixe, l'abonnement au service de gestion des déchets, et une part variable dite « incitative », calculée en fonction du nombre de présentation du bac à la collecte.

Les principaux tarifs de la redevance incitative sont présentés ci-dessous :

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers disposant d'un bac individuel

Volume du bac	Montant annuel de l'abonnement 6 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 7 ^{ème} levée
120 litres	192 €	5 €
180 litres	284 €	6,50 €
240 litres	376 €	8 €
340 litres	536 €	10,50 €
660 litres	727 €	15 €

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers utilisant seulement les colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant annuel de l'abonnement 15 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 16 ^{ème} levée
80 litres	192 €	2 €

Montant de l'ouverture du tambour de la colonne enterrée pour la collecte complémentaire des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant du dépôt
80 litres	2 €

Montant des services complémentaires pour les professionnels

Abonnement annuel pour un établissement en C1	Abonnement annuel pour un établissement en C2
555 €	1455 €

Montant des accès en déchèterie pour les particuliers

Forfait annuel d'accès en déchèterie pour les particuliers (nb de passages)	Montant du passage supplémentaire (au-delà du 12 ^{ème} passage)
12	5 €

III. Perspectives 2026

1. Pour la collecte

Amélioration des points tri

- ✓ Nettoyage extérieur d'un 1/3 du parc de colonnes aériennes
- ✓ Réalisation d'un marché pour le renouvellement des colonnes aériennes verre et papier

Démarrage du nouveau marché de collecte

- ✓ Nouveau marché depuis le 29 décembre 2025 avec un changement de prestataire de collecte
- ✓ Mise en place de la collecte matin / après-midi
- ✓ Camions neufs roulant au biogaz et habillage des flancs des bennes bi-compartmentées



Evolution des étiquettes de refus des sacs jaunes et des bacs d'ordures ménagères

- ✓ Pour permettre aux usagers de comprendre au mieux ses erreurs de tri ; un nouvel autocollant refus de tri sera mis en place
- ✓ Pour mieux comprendre la raison de la non-collecte de son bac d'ordures ménagères, un accroche bac va être mis en place

Colonnes enterrées OM

- ✓ Plusieurs installations sont prévues en 2026

Mise en place d'une solution touristique sur 2 colonnes enterrées

- ✓ Pour permettre aux personnes de passage sur le territoire de pouvoir se débarrasser de ses déchets afin de limiter les dépôts sauvages

2. Pour les déchèteries

Déchèterie du Poiré-sur-Vie

- ✓ Projet de rénovation et d'agrandissement de la déchèterie
- ✓ Lancement du marché de maîtrise d'œuvre début 2026

Déchèterie de Bellevigny

- ✓ Projet de création d'une nouvelle déchèterie en remplacement de 3 déchèteries actuelles : Bellevigny, Les Lucs sur Boulogne et St Denis la Chevasse
- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre en cours avec le bureau d'études ANTEA

Déchèterie de St-Paul-Mont-Penit

- ✓ Réaménagement de l'entrée de la déchèterie pour permettre un meilleur accueil des usagers
- ✓ Mise en place de la vidéosurveillance sur le site
- ✓ Lancement d'une consultation pour les travaux prévue courant 2026